

ACTE COMMUNICABLE

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 09 mai à 17 heures 15, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Condé-en-Normandie s'est réuni au lieu habituel de ses séances à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nathalie COLLIBEAUX, Vice-Présidente du C.C.A.S de Condé-en-Normandie. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux membres du conseil d'administration le jeudi 03 mai 2023.

Étaient présents : Frédérique CLOTEAU, Nathalie COLLIBEAUX, Patrick DUJARDIN, Marie-Danielle DUPONT, Isabelle GUILLOT, Yveline LENEPVEU, Françoise LEPRINCE et Alain LEQUERTIER

A donné pouvoir : Nathalie BOUILLARD à Nathalie COLLIBEAUX et Florence DUQUESNE à Marie-Danielle DUPONT

Absents / Excusés : Marie-Claude BRODIN, Louis CHEVALLIER, Valérie DESQUESNE, Jean ELISABETH et Gwenaël LONGEARD

Nombre de conseillers	Vote	Nature de l'acte : 8-2-2
- en exercice : 15	à l'unanimité	Télétransmission au contrôle de légalité le :
- présents : 08	- pour : 10	24 mai 2023
- votants : 10	- contre : 0	Publication le :
	- abstention : 0	25 mai 2023
Le compte-rendu du conseil d'administration du 21 mars 2023 a été adopté à l'unanimité		

DÉL-2023/024 - Critères de délivrance des bons carburant

Considérant la demande du percepteur d'une délibération rappelant les critères retenus pour la délivrance des bons carburant afin de pouvoir régler les factures des commerçants,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ décide d'adopter, pour les demandes de bons carburant, les critères suivants :

- Résider à Condé-en-Normandie
- Un « reste à vivre » inférieur à 9 euros par jour et par personne au sein d'un foyer
- Les bons seront à dépenser dans les commerces de Condé-en-Normandie
- Un montant de 35€
- Se rendre au travail
- A un entretien d'embauche
- A des rendez-vous médicaux
- A des convocations ou visites concernant une procédure liée aux enfants
- Délivrable une fois par mois calendaire
- Cumulable avec le bon alimentaire et bouteille de gaz

Les membres décident d'augmenter la valeur du bon carburant à 35 euros par mois de délivrance d'un bon par mois calendaire.

➤ autorise Madame le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Pour extrait conforme,
A Condé-en-Normandie, le 23 mai 2023

N. COLLIBEAUX
Vice-Présidente,



Par délégation
Le Maire Adjoint
Nathalie COLLIBEAUX